

Trois cent quatre-vingt-cinquième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mardi 20 mai 2014, à 19 h 30.

PRÉSENCES

| | |
|--|--------------------------------|
| ASBESTOS | M. Jean Roy, représentant |
| DANVILLE | M. Michel Plourde |
| SAINT-ADRIEN | M. Pierre Therrien |
| SAINT-CAMILLE | M. Benoît Bourassa |
| SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR | M. René Perreault |
| HAM-SUD | M. Serge Bernier, représentant |
| WOTTON | Mme Katy St-Cyr |
| Directeur général et secrétaire-trésorier | M. Rachid El Idrissi |
| Secrétaire de direction | Mme Louise Beaudoin |
| Urbaniste-aménagiste | M. Frédéric Marcotte |
| Chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie | Mme Dominique Ratté |
| Chargé de projets au développement rural | M. Louis Laferrière |
| Responsable programme rénovation | Mme Hélène Ménard |

Un (1) citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

2014-05-8782

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté :

1. PRIÈRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 16 avril 2014
 - 3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014
4. INVITÉ
5. DEMANDES DE CITOYENS
6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS
 - 6.1 Calendrier des activités – mai et juin 2014
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Loisirs
 - 7.2 Vita Sources
 - 7.2.1 Vita Sources – État des revenus et dépenses au 31 mars 2014
 - 7.2.2 Vita Sources – Liste des chèques du 1^{er} mars au 31 mars 2014
 - 7.3 Avenir d'enfants
 - 7.3.1 Avenir d'enfants – État des revenus et dépenses au 31 mars 2014
 - 7.3.2 Avenir d'enfants – Liste des chèques du 1^{er} mars au 31 mars 2014
 - 7.4 Piste cyclable
 - 7.5 Culture
8. CORRESPONDANCE
 - 8.1 Demande d'appui
 - 8.1.1 Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours – Demande modification à la législation municipale
 - 8.1.2 MRC de Portneuf – Transport scolaire du midi, demande au gouvernement
 - 8.1.3 MRC Matawinie – Sablière Grande Jetté
 - 8.1.4 Municipalité Saint-Camille – Appui pour le dossier de M. Alain Raïche
 - 8.2 À titre de renseignement
 - 8.2.1 SADC – Conseil d'administration de la SADC des Sources, fin de l'utilisation des sièges désignés (MRC milieu urbain et rural)

- 8.2.2 Commissaire à la lutte contre la corruption – sensibilisation des élus municipaux aux risques liés à la corruption
- 9. RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
 - 9.1 Ruralité
 - 9.1.1 Pacte rural 2007-2014 – Grand prix de la ruralité 2014, dépôt de candidatures
 - 9.1.2 Pacte rural 2007-2014 – Liste des engagements financiers consentis de 2007 à 2014
 - 9.1.3 Pacte rural 2007-2014 – Rapport d'évaluation du pacte rural 2007-2014
 - 9.1.4 Pacte rural 2014-2019 supralocal – Dépôt du projet I-2014 : terrain de jeux École primaire ADS
 - 9.2 Développement social
 - 9.3 Développement local
 - 9.4 Parc régional du Mont-Ham
- 10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 Schéma d'aménagement
 - 10.1.1 Entrée en vigueur règlement 202-2013 limite zone agricole Ham-Sud
 - 10.1.2 CPTAQ dossier 407010, conformité schéma d'aménagement et recommandation de la MRC des Sources
 - 10.2 Dossier aménagement
 - 10.2.1 Comité d'aménagement du territoire de la MRC des Sources et règles de régie interne
 - 10.3 Gestion réseau routier
 - 10.4 Programme d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
 - 10.4.1 Bilan des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ 2013-2014
- 11. POSTE DE POLICE
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 12.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 12.1.1 Modification comité de suivi du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 12.1.2 Réception des résolutions des municipalités – Participation étude de regroupement Sécurité incendie
 - 12.2 Comité de sécurité publique (CSP)
 - 12.2.1 Prochaine rencontre du comité de sécurité publique, le 4 juin 2014, à 9 h, à la Municipalité de St-Adrien
- 13. ENVIRONNEMENT
 - 13.1 Site d'enfouissement (LES)
 - 13.1.1 Site – État des revenus et dépenses au 30 avril 2014
 - 13.2 Eau
 - 13.2.1 Demande de partenariat, projet COGESAF
 - 13.3 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
 - 13.4 Récupération
- 14. DEMANDE DE CITOYENS
- 15. MRC FINANCES
 - 15.1 MRC – État des revenus et dépenses au 30 avril 2014
 - 15.2 MRC – Liste des chèques du 1^{er} avril au 30 avril 2014
- 16. MRC RESSOURCES HUMAINES
 - 16.1 Poste – Coordinateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs
 - 16.2 Fin de probation, Mme Audrey Picard
- 17. MRC ADMINISTRATION
 - 17.1 Tournoi de golf 2014 du maire d'Asbestos, le 30 mai 2014
 - 17.2 Copernic – Adhésion 2014-2015 et participation à l'assemblée générale annuelle
 - 17.3 Frais de représentation préfet
- 18. MRC IMMEUBLE
 - 18.1 Octroi contrat pour travaux extérieurs, accessibilité mobilité
 - 18.2 Entente taxes municipales Asbestos – immeuble 309
 - 18.3 Demande de la CDC pour exposition de photos au 309
 - 18.4 Remplacement bouilloire
- 19. TRANSPORT COLLECTIF
- 20. VARIA
- 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

2014-05-8783

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 16 AVRIL 2014

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 16 avril 2014, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de de l'assemblée publique de consultation du 16 avril 2014, soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2014-05-8784

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014, soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉ

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – mai et juin 2014

Le calendrier des rencontres pour les mois de mai et juin 2014 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

Aucun sujet.

VITA SOURCES

2014-05-8785

VITA SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2014

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 mars 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 mars 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

2014-05-8786
VITA SOURCES
LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} MARS AU 31 MARS 2014

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400054 à 201400060 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 9 535,37 \$.

Adoptée.

AVENIR D'ENFANTS

2014-05-8787
AVENIR D'ENFANTS
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2014

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 mars 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 mars 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

2014-05-8788
AVENIR D'ENFANTS
LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} MARS AU 31 MARS 2014

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400055 à 201400063 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 8 476,43 \$.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

Aucun sujet.

CULTURE

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE**DEMANDE D'APPUI****2014-05-8789****MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS****DEMANDE MODIFICATION À LA LÉGISLATION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 2014-04-087 de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours concernant un appui relativement à la demande de modification à la législation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil, ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 155, doit être donné aux membres du conseil au moins trois jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée, s'il s'agit du conseil de la municipalité régionale de comté, et, s'il s'agit d'un conseil local, au moins deux jours avant tel jour fixé ;

CONSIDÉRANT que cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie ;

CONSIDÉRANT que dû à l'évolution technologique, il y a lieu que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire revoit sa législation;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2011, le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opération qui augmentent avec les années et la répartition est comme suit depuis plusieurs années:

- jusqu'à 24 999,99\$ de gré à gré;
- de 25 000 \$ à 99 999,99 \$, invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;
- à partir de 100 000 \$, annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT la fluctuation des taxes, soit la TPS et TVQ ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE BEAULIEU ET
RÉSOLU :**

Que ce conseil demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de revoir la législation municipale afin de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et de permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu ;

Que ce conseil demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de revoir les montants à la hausse relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux;

Nous proposons les montants suivants :

- jusqu'à 49 999,99 \$, de gré à gré;
- de 50 000 \$ à 149 999,99 \$, invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;
- à partir de 150 000 \$, annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement;

Et que les taxes soient exclues afin de ne pas pénaliser les municipalités dues aux fluctuations ;

Que ces montants soient indexés au coût de la vie annuellement ;

Qu'une copie de la présente soit acheminée aux MRC du Québec, aux municipalités locales de la MRC de Papineau, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député de Papineau M. Alexandre Iraca.

Adoptée.

2014-05-8790

MRC DE PORTNEUF – TRANSPORT SCOLAIRE DU MIDI, DEMANDE AU GOUVERNEMENT

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro CR 86-04-2014 de la MRC de Portneuf concernant un appui relativement au transport scolaire du midi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC de Portneuf qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT qu'au début de l'année 2014, de nombreuses familles portneuvoises ont été informées que le transport scolaire du midi ne serait plus assuré par la Commission scolaire de Portneuf, mais par des compagnies privées;

CONSIDÉRANT que ce changement aura des impacts financiers majeurs dans les foyers, faisant passer la contribution parentale annuelle pour le transport du midi de 460 \$/enfant jusqu'à 1 080 \$/enfant;

CONSIDÉRANT que les familles qui choisissent de faire dîner leurs enfants à l'école bénéficient d'une aide financière pour payer la garderie en milieu scolaire par le biais de crédits d'impôts;

CONSIDÉRANT que le conseil des élus trouve inéquitable que soit favorisée fiscalement la garde des enfants en milieu scolaire et non le transport vers la maison pour l'heure du midi;

CONSIDÉRANT que le conseil des élus est soucieux de la qualité de vie des citoyens portneuvois et trouve important de donner le choix aux familles qui désirent faire dîner leurs enfants à la maison de le faire à un coût raisonnable;

Il est proposé par M. Bernard Gaudreau et résolu :

QUE le conseil de la MRC informe le gouvernement qu'il trouve déplorable, alors que circulent une multitude de publicités sur les politiques familiales, que le dîner à l'école des enfants du primaire soit favorisé au détriment des dîners pouvant encore se faire dans un cadre familial;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf demande au gouvernement du Québec de trouver rapidement une méthode pour alléger fiscalement les familles qui, en 2014, désirent encore faire dîner leurs enfants à la maison;

QUE copie de cette résolution soit expédiée au premier ministre M. Philippe Couillard, au ministère de l'Éducation et au député provincial M. Michel Matte;

QUE copie de cette résolution soit également expédiée aux autres MRC pour appui.

Adoptée.

MRC MATAWINIE – SABLIERE GRANDE JETTÉ

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que la MRC des Sources ne donnera pas suite à cette demande d'appui.

2014-05-8791

APPUI POUR LE DOSSIER 373187 SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Saint-Camille en lien avec le dossier 373187 de M. Alain Raïche acheminée à la MRC en date du 1^{er} mai 2014;

CONSIDÉRANT que M. Raïche a fait plusieurs demandes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la construction de sa résidence sur sa propriété, mais que celles-ci furent refusées à différentes reprises dans les dernières années;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ demandait au propriétaire de tirer un revenu de sa terre agricole afin d'avoir, en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* [L.R.Q., c. P-41.1], l'autorisation de construction d'une résidence principale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire exploite actuellement une érablière, une écurie et une bergerie sur sa terre aux fins de démontrer à la Commission sa volonté de faire de l'agriculture sa principale occupation;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la construction de ses bâtiments agricoles, M. Raïche procéda à la réalisation d'une déclaration de droit auprès de la CPTAQ afin de bénéficier du droit de construire en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection et des activités agricoles* [L.R.Q., c. P-41.1];

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la visite d'un inspecteur de la Commission, ce dernier jugea que le revenu de la ferme n'était pas suffisant et qu'il devrait être plus élevé pour autoriser la construction d'une résidence principale sur la ferme;

CONSIDÉRANT que M. Raïche se trouve dans une situation précaire où la distance entre son lieu de résidence actuel (Sherbrooke) et son lieu d'élevage (Saint-Camille) sont fort éloignés;

CONSIDÉRANT que l'accroissement de ses revenus agricoles est intrinsèquement lié à l'expansion de sa ferme et donc l'accroissement de son nombre de tête animale (chevaline et caprine);

CONSIDÉRANT les refus de la Commission de rapprocher son lieu de résidence principale en permettant la construction de sa résidence de son lieu d'élevage et de production agricole rendent l'opération d'accroissement des revenus agricoles fort difficile, voire même impossible pour M. Raïche;

CONSIDÉRANT que l'entreprise agricole de M. Raïche n'a qu'un an d'existence et qu'il est ainsi normal que les revenus soient moins élevés en début de production;

CONSIDÉRANT que l'arrivée de nouveaux résidents sur le territoire de petite municipalité est déterminante afin de contribuer au développement de la collectivité et à la préservation des services de proximité;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est en cours de rédaction d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et qu'un des enjeux de cette planification repose sur l'occupation dynamique du territoire agricole par des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que par ce fait, la MRC des Sources souhaite favoriser et accueillir de nouveaux résidents ayant des projets agricoles en zone agricole et qu'ainsi, le projet de M. Raïche s'insère complètement dans cette volonté et les besoins du milieu agricole de la région;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est consciente qu'elle bénéficie actuellement sur son territoire d'une entente à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* [L.R.Q., c. P-41.1];

CONSIDÉRANT que cette entente vise spécifiquement la construction de nouvelles résidences en zone agricole et non les projets de nature agricole tel le projet de M. Raïche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources :

- appuie la démarche de M. Raïche auprès de la CPTAQ afin que ce dernier soit en mesure de construire sa résidence principale sur sa propriété sise sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille, et ce, dans les plus brefs délais, aux fins de pouvoir répondre aux exigences prévues à l'article 40 de la *Loi sur la protection et des activités agricoles* [L.R.Q., c. P-41.1] et ainsi développer son entreprise agricole sur le territoire de la MRC;
- offre à la Municipalité de Saint-Camille le soutien technique de son département d'aménagement du territoire afin de collaborer avec M. Raïche à la préparation de la présentation de son dossier auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

Adoptée.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

SADC – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SADC DES SOURCES, FIN DE L'UTILISATION DES SIÈGES DÉSIGNÉS (MRC MILIEU URBAIN ET RURAL)

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil de la réception d'une lettre de M. Daniel Dumas, président de la Société de développement de la collectivité des Sources (SADC), datée du 9 mai 2014, par laquelle il informe la MRC des Sources que suite à une refonte de leurs politiques de gouvernance, les administrateurs seront dorénavant approchés et sélectionnés directement par la SADC et ce, en fonction d'un profil du candidat recherché et du processus de recherche d'administrateurs mis en place par l'organisme. Il informe également que le nombre de membres du conseil d'administration passera de neuf à onze personnes plutôt que quinze personnes.

COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION – SENSIBILISATION DES ÉLUS MUNICIPAUX AUX RISQUES LIÉS À LA CORRUPTION

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil de la réception d'une lettre de la Commission à la lutte contre la corruption, datée du 30 avril 2014, informant que l'UPAC souhaite pouvoir rencontrer l'ensemble des élus municipaux étant donné le rôle important qu'ils ont à jouer dans le cadre de l'octroi des contrats publics. M. Grimard mentionne que M. Rachid El Idrissi communiquera avec M. Jacques Beaupré, directeur de la prévention et des communications à l'UPAC, pour coordonner la rencontre avec tous les élus municipaux de la MRC. La date de cette rencontre sera déterminée au prochain atelier de travail des élus, en juin.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

PACTE RURAL 2007-2014 – GRAND PRIX DE LA RURALITÉ 2014, DÉPÔT DE CANDIDATURES

Le chargé de projets au développement rural, M. Louis Laferrière, informe les membres du conseil que la MRC des Sources a appuyé les candidatures des projets Réflexion citoyenne sur la gestion et l'exploitation des ressources naturelles de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille et Transfert d'expertise dans le développement résidentiel communautaire rural de la Coopérative de solidarité du rang 13 présentées dans le cadre du Grand Prix de la ruralité 2014 dans la catégorie Excellence – Innovation. Ces projets, en plus d'avoir influencé les approches de développement mises en place au sein même de la MRC des Sources, ont la capacité de redéfinir les modèles de développement en milieu rural à l'échelle nationale.

M. Laferrière mentionne qu'il a reçu la confirmation que les projets ont été déposés au niveau national.

2014-05-8792

PACTE RURAL 2007-2014

LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS CONSENTIS DE 2007 A 2014

CONSIDÉRANT l'article 4.1 (A) de l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 26 février 2014, engageant la MRC à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) la liste des engagements financiers qu'il a consentis dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, dans les 60 jours suivant la fin de celui-ci, ainsi qu'un rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014 selon les attentes fournies par le ministre;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2014, le Pacte rural 2007-2014 a pris fin;

CONSIDÉRANT que le MAMOT a fourni une liste des engagements financiers consentis par la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que cette liste identifie l'ensemble des projets financés par le Pacte rural 2007-2014 ainsi que les sommes engagées pour chacun des projets;

CONSIDÉRANT que la liste des engagements financiers du Pacte rural 2007-2014 doit être déposée auprès du MAMOT au plus tard le 2 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources adopte le document *Liste des engagements financiers consentis de 2007 à 2014*, selon le modèle préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui identifie l'ensemble des projets financés par le Pacte rural 2007-2014 ainsi que les sommes engagées pour chacun des projets.

Adoptée.

2014-05-8793

PACTE RURAL 2007-2014

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PACTE RURAL 2007-2014

CONSIDÉRANT l'article 4.1 (A) de l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 26 février 2014, engageant la MRC à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) la liste des engagements financiers qu'il a consentis dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, dans les 60 jours suivant la fin de celui-ci, ainsi qu'un rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014 selon les attentes fournies par le ministre;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2014, le Pacte rural 2007-2014 a pris fin;

CONSIDÉRANT que le MAMOT a fourni un guide d'accompagnement pour la rédaction du rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014 doit être déposé auprès du MAMOT au plus tard le 2 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources adopte le document *Rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014*, préparé selon le guide du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui identifie les principales pistes de réflexion à aborder.

Adoptée.

2014-05-8794
PACTE RURAL 2014-2019 – SUPRALOCAL
PROJET : PROJET PARC-ÉCOLE
PROMOTEUR : ÉCOLE PRIMAIRE ADS
(PROJET I-2014)

CONSIDÉRANT le projet I-2014 : *Projet Parc-école* présenté par l'École primaire ADS dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2019 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 5 000 \$ effectuée par l'école primaire ADS auprès du Pacte rural – volet Supralocal pour un projet totalisant des investissements de 66 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire l'acquisition de nouveaux modules de jeux, afin de remplacer ceux étant désuets, en plus de réaliser un espace jardin avec des aires de repos pouvant servir à la communauté;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit déposer un plan d'action 2014-2015 pour le Pacte rural 2014-2019 auprès du MAMOT;

CONSIDÉRANT que des dépôts de projet peuvent être effectués, mais l'acceptation des projets se fera uniquement lorsque le plan d'action 2014-2015 sera accepté par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité où un projet est accepté, la date admissible pour les dépenses en lien avec le projet est fixée à la date du dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que le projet I-2014 : *Projet Parc-école* a été déposé à la MRC le 8 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources accepte le dépôt du projet I-2014 : *Projet Parc-école* présenté par l'école primaire ADS et que dans l'éventualité où le projet serait accepté à la suite de l'acceptation du plan d'action 2014-2015 par le MAMOT, la date d'admissibilité des dépenses en lien avec ce projet serait fixée au 8 mai 2014.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Aucun sujet.

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la MRC des Sources a rencontré, le 15 mai 2014, la Municipalité de Ham-Sud, pour discuter de l'acquisition du terrain et du chalet d'accueil du Mont-Ham par la MRC. M. Grimard mentionne qu'une proposition a été faite à la Municipalité et que la MRC est en attente d'une réponse pour continuer dans ses démarches de réalisation de son plan d'investissement.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT****ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 202-2013 LIMITE ZONE AGRICOLE HAM-SUD**

L'urbaniste-aménagiste, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil de la réception d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, datée du 9 mai 2014, informant que le règlement 202-2013 respecte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement et qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministère confirme son entrée en vigueur en date de la réception de ladite lettre.

2014-05-8795**CPTAQ DOSSIER 407010, CONFORMITÉ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET RECOMMANDATION DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la réception, en date du 15 mai 2014, par le service d'aménagement de la MRC des Sources, d'une demande de recommandation et d'avis de conformité portant sur le dossier 407010 de la Municipalité de Wotton conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que la demande au dossier 407010 porte plus spécifiquement sur une demande faite à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 42, rang 5, du cadastre du Canton de Wotton, circonscription foncière de Richmond, d'une superficie approximative de 5,34 hectares;

CONSIDÉRANT que par cette demande, la Municipalité de Wotton souhaite poursuivre pour deux (2) autres années l'exploitation de la sablière gravière ayant fait l'objet d'autorisations précédentes accordées par la Commission aux dossiers 195355 et 329930;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite de surcroît obtenir l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture, soit à titre de chemin d'accès au site d'exploitation, une partie des lots 43 rang 5 et 43 rang 6, du même cadastre, d'une superficie approximative de 6974 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le réseau routier de la MRC des Sources est, pour plus de 50 % de celui-ci, non asphalté;

CONSIDÉRANT les besoins en gravier de la région afin de maintenir dans un état carrossable et sécuritaire les chemins d'accès pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que la gravière-sablière de M. Michel Drouin est en exploitation depuis 2003, sur autorisation de la Commission, et qu'il s'agit du site de moindre impact pour l'agriculture et les activités agricoles du territoire de la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT que les infrastructures de transports et les mesures de protection environnementale sont prises en considération dans l'entente notariée entre les parties dans un souci de réduction à la source des apports en sédiments dans les cours d'eaux limitrophes au site d'extraction;

CONSIDÉRANT la condition numéro dix (10) de la lettre d'entente notariée entre les parties (M. Michel Drouin et la Municipalité de Wotton) stipulant la présence d'un bassin de rétention ou de sédimentation sur le site de la gravière-sablrière et que celui-ci sera vidé au moins deux (2) fois par an et sur demande lorsque plein, aux frais de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement de la MRC retient comme grande orientation de développement, une volonté claire du maintien de la viabilité et de l'importance des opérations minières sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'usage minier (extraction) est permis dans l'affectation agricole dynamique au Schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'avec les documents et les informations fournis pour l'analyse au dossier 407010, la demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC :

- recommande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'acceptation de la demande faite au dossier 407010 par la Municipalité de Wotton selon laquelle cette dernière souhaite obtenir l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 42, rang 5, du cadastre du Canton de Wotton, circonscription foncière de Richmond, d'une superficie approximative de 5,34 hectares;
- recommande également auprès de la Commission, l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture, soit à titre de chemin d'accès au site d'exploitation, une partie des lots 43 rang 5 et 43 rang 6, du même cadastre, d'une superficie approximative de 6974 mètres carrés;
- demande un suivi rigoureux de la Municipalité de Wotton pour l'entretien du bassin de rétention des sédiments afin de s'assurer d'un contrôle de l'érosion en provenance du site d'extraction dans un souci de protection des lacs et cours d'eau en aval de la gravière-sablrière.

Adoptée.

DOSSIER AMÉNAGEMENT

2014-05-8796

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES SOURCES ET RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

CONSIDÉRANT que l'aménagement du territoire est une des principales responsabilités d'une MRC en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* [L.R.Q., c. A-19.1];

CONSIDÉRANT que pour s'assurer d'un suivi rigoureux et continu des dossiers d'aménagement du territoire, la MRC des Sources doit se doter d'un comité d'aménagement performant;

CONSIDÉRANT les règles de régie interne du comité d'aménagement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.2 de règles de régie interne du comité d'aménagement, le conseil de la MRC doit nommer par résolution les représentants et le substitut du comité d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources :

- adopte les règles de régie interne pour le comité d'aménagement de la MRC ;
- mandate les personnes suivantes à titre de représentants du comité d'aménagement de la MRC des Sources pour un mandat de deux (2) ans, débutant en date d'adoption de la présente résolution :

Représentants élus :

- M. Hugues Grimard (préfet)
- M. Pierre Therrien (préfet-suppléant)
- M. Georges St-Louis (maire)

Substitut :

- M. René Perreault (maire)

Représentants citoyens :

- M. René Grimard
- M. Oumar Dia

Adoptée.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

La responsable des programmes de rénovation, Mme Hélène Ménard, dresse un bilan positif, malgré la fermeture hâtive de deux (2) des quatre (4) programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec pour lesquels la MRC est mandataire, soit RénoVillage (RVI), Programme d'aide à domicile (PAD), Réparation d'urgence (PRU), et Logement adapté pour aînés autonomes (LAAA) pour l'année 2013-2014. Ces programmes ont permis d'injecter près de 170 000 \$ en rénovation et adaptation de domiciles. Mme Ménard présente quelques prévisions pour la programmation de 2014-2015.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2014-05-8797

MODIFICATION COMITÉ DE SUIVI DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 55-2014 de la Ville de Danville demandant à la MRC des Sources d'accepter que M. Alain Roy, directeur du service incendie de Danville, puisse être remplacé et/ou accompagné par M. Francis Beauchemin et/ou M. Mathieu Roy, comme représentant sur le comité de sécurité incendie de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte la demande de la Ville de Danville à l'effet de déléguer M. Francis Beauchemin et/ou M. Mathieu Roy, à titre de substitut

et/ou accompagnateur de M. Alain Roy, au comité de sécurité incendie de la MRC des Sources.

Adoptée.

RÉCEPTION DES RÉOLUTIONS DES MUNICIPALITÉS – PARTICIPATION ÉTUDE DE REGROUPEMENT SÉCURITÉ INCENDIE

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que suite à la tenue de la rencontre avec le ministère de la Sécurité publique (MSP), initiée par la Municipalité de Saint-Camille, il a été demandé à la MRC des Sources de recevoir les résolutions qu'elle acheminera au MSP. Ces résolutions concernent l'acceptation à la participation des municipalités à une étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC des Sources. Mme Ratté rappelle que cette participation avec la démarche proposée par le MSP est volontaire de la part des municipalités.

Les élus de Danville, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Asbestos informent Mme Ratté que leurs conseils municipaux se sont prononcés, lors de leur dernière séance, en faveur de leur participation à l'étude du ministère.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les membres du conseil à la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources qui se tiendra le 4 juin 2014, à 9 h, à la Municipalité de Saint-Adrien.

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, présente le livre des libellés des règlements harmonisés qui sera remis aux agents de la Sûreté du Québec. M. Hugues Grimard remercie le personnel de la MRC et les municipalités pour leur collaboration dans ce dossier.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

2014-05-8798

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 avril 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 avril 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, mentionne que dans l'échéancier de fermeture du site, il reste le dépôt du rapport post-fermeture qui doit être préparé par un consultant externe qui n'a pas travaillé sur le projet. Ce rapport sera remis à la fin de l'été au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour compléter la fermeture du site d'enfouissement sanitaire.

EAU**DEMANDE DE PARTENARIAT, PROJET COGESAF**

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que lors de la dernière rencontre du comité de gestion de l'eau le 14 mai 2014, l'organisme COGESAF a présenté une demande de partenariat à la MRC. Suite à cette présentation du projet de «*Convergences des données de qualité de l'eau : pour une gestion intégrée des ressources et du territoire*» concernant le maintien d'un portail, M. Grimard mentionne que ce projet devra être présenté à la Table des préfets prochainement, puisqu'il s'agit d'un projet estrien pour l'ensemble des MRC concernées par ce portail.

La MRC des Sources fera connaître sa décision ultérieurement auprès de COGESAF sur cette demande d'aide financière.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

MRC FINANCES**2014-05-8799****MRC DES SOURCES****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

2014-05-8800**MRC DES SOURCES****LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} AVRIL AU 30 AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} avril au 30 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400204 à 201400275 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 326 274,52 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2014-05-8801

POSTE COORDONNATEUR AUX ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS

Suite à la recommandation du comité de sélection ayant été mandaté pour l'embauche d'une personne au poste de coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

De procéder à l'embauche de M. Sylvain Valiquette à ce poste, emploi débutant le 26 mai 2014. M. Valiquette sera soumis à une période de probation de six mois après quoi, une évaluation sera produite par le directeur général et secrétaire-trésorier en vue de l'obtention de sa permanence.

Adoptée.

2014-05-8802

FIN DE PROBATION, MME AUDREY PICARD

CONSIÉRANT l'embauche de Mme Audrey Picard au poste de contrôleur financier le 5 août 2013;

CONSIDÉRANT la fin de sa période de probation d'une durée de six (6) mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr et appuyé unanimement,

QUE le conseil de la MRC des Sources engage officiellement Mme Audrey Picard en tant que contrôleur financier de la MRC des Sources, rétroactivement au 5 février 2014.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2014-05-8803

TOURNOI DE GOLF DU MAIRE D'ASBESTOS, LE 30 MAI 2014

CONSIDÉRANT l'activité du tournoi de golf bénéfice du maire d'Asbestos le vendredi 30 mai 2014 au Club de golf Royal Estrie d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi iront aux organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets (golf et souper) pour que soit représentée la MRC des Sources et le CLD des Sources par deux (2) élus et deux (2) employés;

QUE la moitié des coûts soit assumée par le CLD des Sources;

QUE les coûts d'inscriptions au montant de 90 \$ par inscription soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

2014-05-8804**COPERNIC – ADHÉSION 2014-2015 ET PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

CONSIDÉRANT la réception d'une invitation à participer à la 12^e Assemblée générale annuelle de l'organisme de Concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC), qui se tiendra le 28 mai 2014;

CONSIDÉRANT que les organismes désirant participer aux votes doivent être membres en règle de COPERNIC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources renouvelle son adhésion à COPERNIC pour 2014-2015 au montant de 50 \$;

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Cotisations ».

Adoptée.

2014-05-8805**FRAIS DE REPRÉSENTATION PRÉFET**

CONSIDÉRANT qu'actuellement les frais de représentation de la conjointe du préfet ne sont pas assumés par la MRC lorsqu'elle l'accompagne dans des activités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources assume les frais de représentation de la conjointe du préfet lorsqu'elle l'accompagne lors d'événements où la présence du préfet de la MRC des Sources est requise.

Adoptée.

MRC IMMEUBLE**2014-05-8806****OCTROI CONTRAT POUR TRAVAUX EXTÉRIEURS, ACCESSIBILITÉ MOBILITÉ**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., c. C-65.1] ;

CONSIDÉRANT l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., c. C-65.1], la MRC doit procéder par un appel d'offres sur invitation afin d'octroyer le contrat d'aménagement de l'entrée pour l'accès des personnes à mobilité réduite à l'immeuble 309 ;

CONSIDÉRANT que le montant pour la réalisation des travaux pour cet aménagement sera probablement supérieur à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour que ce dernier procède par appel d'offres sur invitation et qu'il l'achemine à des

entrepreneurs locaux selon les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., c. C-65.1] ;

- mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à former un comité de sélection selon les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., c. C-65.1].

Adoptée.

2014-05-8807

ENTENTE TAXES MUNICIPALES ASBESTOS- IMMEUBLE 309

CONSIDÉRANT que le paiement des frais de la Sûreté du Québec et des quotes-parts de la MRC des Sources ne tiennent pas compte de la valeur foncière de la MRC et qu'il était inéquitable de charger à la MRC ces frais à même son compte de taxes puisque ceux-ci n'ont pas été payés par la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'est basée sur la situation de Wotton, qui facture à la MRC 44,68 % de ce qui aurait dû être payé pour le poste de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 206 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville d'Asbestos et la MRC peuvent conclure une entente pour le montant de compensation à être payé par la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une entente entre la Ville d'Asbestos et la MRC est intervenue pour établir la compensation à 45 % de ce que la MRC aurait dû payer en taxes municipales, que cette entente soit fixée à 5 500 \$ en tenant compte des rénovations et qu'elle soit révisée après cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, pour conclure une entente avec la Ville d'Asbestos pour établir la compensation à 45 % de ce que la MRC aurait dû payer en taxes municipales, pour l'immeuble 309 rue Chassé, que cette entente soit fixée à 5 500 \$ en tenant compte des rénovations et qu'elle soit révisée après cinq (5) ans.

Adoptée.

2014-05-8808

DEMANDE DE LA CDC POUR EXPOSITION DE PHOTOS AU 309

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la CDC des Sources pour l'autoriser à installer des photos dans le nouveau corridor du niveau 200 de l'immeuble 309;

CONSIDÉRANT que l'installation de ces photos sera uniforme et servira à exposer des scènes représentant les organismes communautaires présents sur le territoire de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources accepte la demande de la CDC des Sources pour qu'elle expose des photos dans le nouvel aménagement du corridor au niveau 200 de l'immeuble 309 et ainsi mettre en avant plan le monde communautaire de la région des Sources.

Adoptée.

2014-05-8809

REPLACEMENT BOUILLOIRE

CONSIDÉRANT la réception le 28 mars dernier, de plusieurs demandes provenant des locataires de l'immeuble 309, concernant l'absence de chauffage;

CONSIDÉRANT la vérification de l'appareil de chauffage et le diagnostic d'un bris majeur sur cet appareil au niveau du panneau de contrôle automatique;

CONSIDÉRANT que le modèle de la bouilloire et le panneau de contrôle sont discontinués;

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé des soumissions pour le remplacement rapide de l'appareil de chauffage à l'immeuble 309;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le remplacement de la bouilloire de l'immeuble 309 soit octroyé, de gré à gré, par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, aux deux (2) entrepreneurs suivants :

- Claude Bourque Électrique inc.
- Plomberie Chauffage Éric Bernier inc.

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF

Aucun sujet.

VARIA

CORRIDORS VERTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil, qu'un consultant a été retenu pour effectuer une étude de diagnostic 5 fonctions aux Corridors verts. Cette étude sera présentée à la MRC dans une séance subséquente.

La conseillère, Mme Katy St-Cyr, souhaite informer Corridors verts de la nouvelle déléguée de la Municipalité de Wotton, puisque le siège au conseil d'administration de Corridors verts est vacant depuis la non-réélection de M. Fernand Bourget, ex-conseiller de la Municipalité de Wotton. M. Rachid El Idrissi fera aussi un suivi lors du prochain conseil d'administration de Corridors verts.

2014-05-8810

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier